



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 92870

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, à propos des passeports biométriques. Il demande dans quels délais l'ensemble des Français pourra bénéficier de ces passeports.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur a pris acte de la décision du Conseil d'État du 3 mars 2006 et, afin que nos compatriotes disposent, dans les meilleurs délais, de titres qui leur permettent de se rendre aux États-Unis sans visa, a décidé immédiatement de confier à l'Imprimerie nationale la production et la personnalisation des passeports électroniques. Il appartient désormais à l'Imprimerie nationale de fournir les prestations qui lui sont demandées. Les premiers passeports électroniques personnalisés ont été livrés le 13 avril à la préfecture des Hauts-de-Seine. Le déploiement s'est terminé comme prévu le 24 juin, la préfecture des Alpes-Maritimes ayant été en capacité de fournir des passeports électroniques à partir du 17 mai. Durant la période transitoire, de la mi-avril au 24 juin, afin de permettre à un citoyen ne disposant pas d'un passeport Delphine valide, et dont la préfecture n'a pas encore basculé dans le nouveau dispositif, de se rendre aux États-Unis, ou d'y transiter, une procédure exceptionnelle a été mise en place. Celle-ci a permis d'obtenir un passeport électronique par l'intermédiaire d'une préfecture déjà raccordée.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92870

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4359

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8623